

# L'ORGANISATEUR LYONNAIS,

## BULLETIN RÉPUBLICAIN.



Tout ce qui concerne la rédaction, doit être adressé au Rédacteur en chef, M. FERD. FRANÇOIS.

Tous les envois devront être affranchis.

LYON. — LUNDI LE 28 FÉVRIER 1849.

Grâce à l'héroïque population de Paris qui, en fait de révolution, est l'ouvrière la plus expéditive du monde, la lutte est terminée; on n'a plus à se battre pour la République, il ne s'agit désormais que de la constituer. Dans toutes les villes et dans tous les villages le gouvernement républicain a été proclamé et accepté; il est aujourd'hui le lien légal qui unit les Français en un corps de nation.

Remarquons comment ce changement radical s'est fait partout sans résistance, et avec quelle facilité s'est écroulé cet échafaudage constitutionnel qu'on nous disait si solide. On l'a vu à Lyon, au premier bruit des événements de Paris, et avant même qu'on se soit assuré de leur résultat, toute la ville est sur pied, on se réunit par groupe et sans qu'on s'arrête à de longs raisonnements sur les causes de la révolution, elle est tout d'abord acceptée comme un fait accompli. Elle avait donc bien peu de racines dans le cœur du pays, cette branche cadette des Bourbons, qui, une fois son sort décidé à Paris, ne trouve pas un défenseur dans tout le reste de la France? Lyon est la seconde de nos villes; elle a deux cent mille habitants. Or, parcourez-la dans toute son étendue, interrogez sa multitude, vous pouvez être certain de n'entendre nulle part l'éloge du gouvernement déchu; il y a des regrets sans doute, et quel gouvernement en tombant ne laisse pas des regrets après lui! mais ils ne vont pas jusqu'au désespoir, ni au désir du martyre. Un naïf Lyonnais qui voudrait aujourd'hui répandre son sang et souffrir la mort au nom et en l'honneur de Louis-Philippe est un personnage encore à trouver.

Félicitons-nous bien, Lyonnais, que le sang n'ait pas coulé jusqu'ici dans notre ville; empêchons qu'une seule goutte en soit versée dans la suite, et ce sera pour nous un titre de gloire immortel. Oui, notre conduite pendant ces premières journées sera citée aux amis et aux ennemis de la République comme un sujet d'admiration et une exemple à imiter.

On dira que les Lyonnais qui certes ne craignent pas plus les coups de fusil que les Parisiens, ont su se lever en armes, s'organiser militairement, non point pour tourner les uns contre les autres leurs mains fratricides, mais pour se montrer à l'étranger dans toute leur force, et l'avertir qu'il n'ait pas à se mêler de nos affaires. Continuons à écouter la voix de notre maire, l'honorable M. Laforest, et à nous bien pénétrer de l'esprit du sens intime de ses fraternelles proclamations; c'est le meilleur moyen de constituer solidement la République.

Vendredi fut la première de nos journées républicaines.

C'est du sein du conseil municipal que devait sortir le principe d'ordre, et le nouveau pouvoir qui a rétabli, comme par enchantement la confiance, et maintenu la tranquillité. Heureusement il s'y trouva un homme honoré pour sa probité, aimé pour sa douceur, et que son caractère, à la fois calme et énergique, faisait généralement estimer, c'était M. Laforest. Si on nous demande qui a nommé M. Laforest maire, nous dirons que c'est sa propre réputation. Ils doivent aujourd'hui se féliciter, les électeurs municipaux qui, sous l'ancien régime, avaient élu M. Laforest, quoiqu'il fût bien connu pour ses opinions républicaines; c'est lui qui a tout sauvé. Le peuple a compté sur lui, et les plus zélés partisans de la monarchie n'ont pas douté de sa modération.

Vendredi, à 8 heures et demie du soir, le nouveau Maire, suivi d'un nombreux cortège portant des torches, est venu proclamer la République sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville. chose extraordinaire, au mois de février, plusieurs coups

de tonnerre se sont fait entendre pendant cette nuit, on aurait dit que le ciel voulait se mettre de la partie.

C'était bien un coup de tonnerre en plein hiver que cet avènement de la République d'une façon si prompte et si inattendue. Le premier moment a été pour l'étonnement, et chez quelques-uns aussi pour la crainte; chez le plus grand nombre c'était un enthousiasme inexprimable; mais le sentiment commun à toute cette multitude animée de passions diverses, l'idée dans laquelle tous se sont réunis, c'est de se suffire à soi-même, chacun s'est dit, le gouvernement nous manque, et bien, nous allons nous gouverner nous-mêmes.

A quoi donc songiez-vous, vous tous qui, autrefois, vous emportiez contre les hommes à opinions républicaines! Enfants que vous étiez, reconnaissez aujourd'hui la fausseté de vos anciennes terreurs; vous voulez vous gouverner vous-mêmes, mais c'est là la République: vous vous armez tous et spontanément; mais le gouvernement où chaque citoyen s'arme au moment du danger c'est la République; vous vous organisez en légions de garde nationale afin de maintenir l'ordre et la sécurité; mais l'état où chaque citoyen a sa part de responsabilité dans le maintien de l'ordre, c'est encore la République. Ainsi le principe, seul objet autrefois de toutes vos craintes, est aujourd'hui, quand la royauté vous abandonne, l'unique cause de votre salut.

C'est grâce seulement à la facilité avec laquelle la République peut se dégager des masses populaires, que vous n'êtes pas dans l'anarchie. Avec un gouvernement républicain vous formez encore un peuple; sans lui vous ne seriez que les membres épars d'une nation détruite.

Admirable nation que la France! étonnante surtout au moment des plus terribles épreuves! comme elle sait bien alors trouver toute sa liberté d'esprit par une espèce de confiance secrète des ressources qu'elle sent en elle-même pour les surmonter.

Vendredi matin, nous étions sans aucune espèce d'administration. Samedi, de bonne heure, M. Laforest siège à l'Hôtel-de-Ville, entouré des autres membres du comité provisoire qui, suivant son impulsion, et l'aidant de leur concours suffisent à tous les soins d'un véritable gouvernement. Dans les premiers moments, l'Hôtel-de-Ville était encombré par la foule; les salles des comités tenaient autant du club que d'une chambre de conseil; on y entraînait les armes à la main; quiconque avait son mot à dire se mêlait aux délibérations; cependant les résolutions étaient prises, les ordres se donnaient, s'exécutaient, parce que chacun était aussi prêt à obéir qu'à commander, et que le zèle désintéressé suppléait ainsi à la régularité absente.

Avant même la fin de la matinée, la garde nationale était organisée et commençait son service dans tous les quartiers.

Dans le courant de la journée, il est arrivé des dépêches de Paris, dont les termes paraissaient ambigus. Le peuple s'est alarmé de les voir signées par le général de Perron, le remplaçant de M. de Lascours, et affichées par son ordre, au lieu de l'être par celui du gouvernement provisoire, seule autorité reconnue. La lutte ne serait-elle donc pas terminée à Paris? Faut-il s'attendre ici à une collision entre la troupe et le peuple? en vain M. de Perron donne de vive voix les assurances les plus formelles de son bon vouloir. Il fait plus, il écrit à la Mairie une lettre dans laquelle il jure, sur l'honneur, qu'il est prêt à verser la dernière goutte de son sang pour la République; on n'est pas encore rassuré. Pendant ces pourparlers, l'ordre était donné d'occuper militairement les télégraphes et d'apporter toutes les dépêches à la Mairie.

Enfin, à l'entrée de la nuit, M. Laforest, revenant à une démonstration qui manque rarement son effet, parait au balcon de l'Hôtel-de-Ville, où il lit, à la lueur des torches, la lettre du général; il y a des applaudissements, mais on veut quelque chose de plus: il faut que le général se soumette à la Mairie.

Dimanche, le temps était superbe et le ciel tout en fête. On aurait dit que le printemps avait avancé son retour pour assister à l'avènement de la République. La foule s'était répandue dans les rues, sur les quais et les promenades publiques.

Cependant, à la mairie restait une question indécise, qu'il importait de trancher; celle de l'attitude prise par le général de Perron. Attendra-t-il les dépêches de Paris qui n'arrivent qu'à contre-temps et souvent trop tard? ou bien obéira-t-il, comme on le lui demande, aux ordres du comité provisoire. Il est sommé une dernière fois de se prononcer, sa réponse est négative.

C'est maintenant le général Neumayer qui commande les forces militaires de la ville de Lyon; vers midi il est présenté en cette qualité sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, par M. Félix Blanc, membre du comité provisoire, et tous deux reçoivent l'acclamation populaire; dès lors l'organisation du gouvernement républicain était achevée. On décida que les troupes de ligne se mêleraient partout à la garde nationale, afin que l'on vit bien que sous des uniformes divers battaient des cœurs animés d'un même sentiment, celui de protéger et défendre la république naissante.

Hier lundi, revue de la garde nationale et des troupes par le général Neumayer. On estime à vingt mille le nombre des citoyens qui s'y sont présentés, avec ou sans armes. L'état-major a défilé à travers tous les rangs, aux cris mille fois répétés de: Vive la ligne! Le corps des officiers répondaient en criant: Vive la garde nationale!

M. Emmanuel Arago, fils du ministre actuel de la marine, est arrivé ce matin à Lyon. Il est descendu à la Préfecture, et de là il s'est rendu à la municipalité accompagné de M. Rittiez. Du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville, M. Arago a prononcé un discours patriotique qui a vivement impressionné la nombreuse population qui se pressait sur la place; on a remarqué qu'il portait une écharpe tricolore. A l'imitation de ce qui s'est fait à Paris, la municipalité de Lyon adopte les trois couleurs comme insigne de la république. Les membres du comité exécutif de Lyon ont remis leur démission entre les mains de M. Arago, celui-ci s'est empressé de la leur rendre.

Les gens alarmés deviennent facilement alarmants, on en a trop entendu, ces jours derniers, qui allaient partout semant l'inquiétude: ils disaient que les troupes ne voudraient pas fraterniser avec le peuple, la revue d'aujourd'hui leur est une réponse suffisante. D'autres disaient que, dans la garde nationale, il se formerait deux partis qui tourneraient les armes l'un contre l'autre. Ceux-là, nous le craignons bien, sont quelque chose de pire que des alarmistes; regardons-les de bien près, et voyons s'ils ne seraient point des agents provocateurs du désordre, alors malédiction sur eux, parce que ce sont les provocateurs aux désordres qui perdent les révolutions. Rappelons-nous que Fouché, Carrier de Nantes et tant d'autres qui avaient le plus exagéré le système de la Terreur pendant la première République ont été les plus prompts à la trahir, quand ils y ont trouvé leurs intérêts.

Ce n'est qu'un aveugle ou un furieux insensé celui qui pousserait aujourd'hui à l'effusion du sang. Que la destinée de Louis-Philippe serve d'exemple à tous. Son cœur était endurci sur les souffrances humaines; dans son entêtement, il a voulu pousser les choses jusqu'à la lutte sanglante; aujourd'hui, il est parti chargé des malédictions de la France, et il sera un objet d'exécration pour la postérité.

Le bruit se confirme que les ouvriers brisent les machines. A la Mairie, où l'on demandait secours et appui en faveur des manufactures de mécaniques, un des membres du comité a répondu : « si vous avez des monceaux d'or et de diamants, et que vous les abandonniez sur les chemins publics, nous vous assurons que les ouvriers n'y toucheront pas, mais nous ne pouvons pas répondre qu'ils ne brisent les mécaniques. Nous dirons, nous, aux briseurs de machines : « Mes amis, arrêtez-vous, c'est assez de destruction. La République nouvelle doit reconstruire la société, et son œuvre est de régulariser, d'organiser le travail et non d'en briser les instruments. Celui qui écrit ces lignes a quelque droit de parler aux ouvriers en ami, parce que, en novembre 1831, lorsque beaucoup de monde étaient contre eux, lui, était avec eux sur les hauteurs de la Croix-Rousse, non pas les armes à la main, parce qu'il a horreur de verser le sang humain, mais exposé sans défense dans les rangs les plus engagés de la bataille, afin de donner un témoignage public d'adhésion à la cause des travailleurs. Si l'occasion venait, on le verrait donner pour cette cause mieux que des avis, aujourd'hui où il ne peut quelque chose que par ses conseils ; il répète encore : « Mes amis, ne brisons pas les mécaniques ; mal appliquées, elles font, il est vrai, concurrence au bras de l'homme et paralyse le gagne pain de la journée ; mais qu'on sache les bien employer, elles deviendront un instrument de bien-être, et, en vous débarrassant des travaux les plus grossiers, elles vous laisseront plus de temps à donner aux affections de famille, et à cette culture intellectuelle qui ajoute aux douceurs de la vie et en calme les misères inévitables.

FERDINAND FRANÇOIS,  
Ancien rédacteur de la *Revue Indépendante*.

A Paris, le gouvernement provisoire a ordonné la formation de 24 bataillons de garde nationale active pris exclusivement parmi les ouvriers de Paris, qui seront habillés, armés aux frais de la patrie, et soldés à raison de 1 fr. 50 c. par homme. Ils seront formés aux exercices militaires par des officiers instructeurs pris dans la troupe de ligne. Il est indispensable, il est urgent que la même mesure soit prise à Lyon ; ici on n'aurait pas trop de 10 bataillons. nous engageons les amis du pays d'adresser une pétition dans ce sens au comité exécutif.

#### RÉCIT DES ÉVÈNEMENTS DES 23 ET 24 FÉVRIER.

Avant-hier au soir, tout Paris était dans la joie. On savait que le ministère avait donné sa démission ; on savait que cette volonté immuable qui, pendant plus de dix-sept ans, avait résisté au pays, avait enfin consenti à faire une concession. Paris s'était répandu sur ses boulevards illuminés comme à ses plus beaux jours de fête. Il semblait qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir ; bien que le nom de M. Molé eût été prononcé comme devant être le pivot de la combinaison ministérielle qui succéderait à la combinaison du 29 octobre, tous les hommes intelligents comprenaient que le mouvement irait au-delà. C'était, d'ailleurs, un fait immense pour la garde nationale d'avoir acquis la conviction qu'elle pouvait défaire un cabinet par la seule force de sa volonté, par la seule pression de l'opinion publique.

Les hommes qui, dans la journée, avaient combattu aux barricades, les avaient quittées le soir pour se jeter au milieu de la foule et prendre leur part de la satisfaction générale. De nombreux rassemblements circulaient sur les boulevards, précédés de drapeaux tricolores et éclairés par des torches dont les brillantes lueurs ajoutaient à la clarté qui tombait à flots de toutes les façades. Ces rassemblements étaient inoffensifs ; les uns chantaient *la Marseillaise*, d'autres le chant des Girondins : *Mourir pour la patrie !* Tous faisaient entendre le cri de *Vive la réforme !*

L'un de ces rassemblements poussa jusqu'à l'hôtel des affaires étrangères. Il y arriva à peine qu'un feu de peloton exécuté, sans commandement et sans sommation préalable, par un bataillon de troupe de ligne qui gardait l'hôtel, vint coucher par terre cinquante-deux morts ou blessés. C'était un infâme guet-à-pens, et dire l'exaspération qui éclata alors serait impossible. Les cris *Vengeance ! aux armes !* retentissent d'un bout des boulevards à l'autre. On ramassa les morts, on porta les blessés dans les maisons voisines. Quelques cadavres furent placés sur un tombereau qui, une heure après, éclairé par des falots d'une teinte funèbre, arrivait devant les bureaux du *National*. Le cortège fut harangué par M. Garnier-Pagès et par d'autres rédacteurs du *National* qui déclarèrent à la foule qu'un si grand crime ne pouvait rester impuni et donnèrent le premier signal de l'insurrection qui devait éclater le lendemain et se terminer en si peu de temps par la victoire la plus complète. Toute la nuit fut employée à soulever les faubourgs et à construire partout des barricades. Hier matin, Paris en était couvert, et la manière dont elles étaient gardées annonçait que le peuple était certain qu'aucune force humaine ne réussirait à les lui enlever.

Le ministère Molé, qui, la veille au soir, avait été un instant formé, et qui se composait, entre autres membres, de MM. Billault, Dufaure, Passy, de Tocqueville, le duc de Reggio, n'était plus possible après l'attentat du boulevard des Capucines.

Ainsi les événements marchaient plus vite que les volontés, et la main du peuple renversait successivement toutes les tentatives que les amis de la monarchie cherchaient à faire pour en sauver les débris. A midi, le roi était forcé dans son palais des Tuileries, et obligé de fuir à travers les jardins, sous un déguisement et sous la protection de quelques soldats qui le conduisaient par les

Champs-Élysées jusqu'à Saint-Cloud. A une heure, le peuple avait renouvelé, dans la demeure royale, toutes les scènes de 1830. Il avait pris possession des Tuileries, et sa vengeance commençait. Hâtons-nous de dire qu'il s'en est tenu aux dévastations, et que la seule chose qu'il ait emportée de cette demeure, où ses malédictions retentissaient, ce sont les débris du trône, livrés plus tard aux flammes sur la place de la Bastille.

La chambre des députés s'était réunie, comme si, à cette heure, il y avait encore dans Paris un autre pouvoir que celui du peuple souverain.

Ces députés, si fiers et si arrogants il y a quelques heures à peine, se sauvent par toutes les portes ; des gardes nationaux entraînent M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans et son fils ; M. le duc de Nemours échange son uniforme de lieutenant-général contre une tunique de garde nationale, et bientôt il ne reste plus dans la salle que les députés qui ont accepté et salué la révolution nouvelle, et qui, prenant leurs pouvoirs des nécessités de la situation, s'empressent d'organiser et de proclamer un gouvernement.

A cinq heures, les membres de ce gouvernement, le vénérable Dupont (de l'Eure) en tête, se rendaient à l'Hôtel-de-Ville, où les acclamations du peuple et de la garde nationale les accueillait. Ces hommes dévoués se mirent aussitôt à l'œuvre. La soirée et la nuit tout entières ont été consacrées à délibérer et à prendre des mesures importantes. Ce n'est que le commencement de la tâche immense que le nouveau gouvernement va avoir à remplir, et qu'il remplira, nous en sommes certains, avec une résolution et une énergie qui seront à la hauteur des circonstances.

Paris, pendant toute la nuit dernière, a été parfaitement tranquille. Ce matin, il s'est réveillé en demandant si un soulèvement aussi complet que celui de la veille ne le menaçait pas de pénurie ou de disette dans ses approvisionnements. Paris a trouvé, comme d'ordinaire, ses boulangeries toutes garnies de pain, ses halles approvisionnées, en un mot sa subsistance assurée. Il n'en a pas fallu davantage pour rendre tout aussitôt la confiance aux hommes, en très petit nombre du reste, qui auraient pu s'alarmer des conséquences d'une révolution faite en si peu de temps, si peu prévue, et pourtant si complète. On a vu alors la plupart des boutiques se rouvrir, la circulation même pour les voitures se rétablir dans les principales rues au moyen d'échancures faites aux barricades. La population s'est alors répandue dans toute la capitale.

La composition du nouveau gouvernement, celle du ministère qui s'est emparé du pouvoir exécutif et qui va l'exercer d'une main ferme et vigilante, seront, nous n'en doutons pas, agréables à la France.

La nuit dernière, ou aurait pu redouter une surprise ; cette surprise n'est plus à craindre. Aujourd'hui, à dix heures du matin, Vincennes s'est rendu et a reconnu la République ; tous les forts élevés autour de la capitale en ont fait autant, en sorte qu'à l'heure qu'il est, le pouvoir est complètement maître de la force armée. A l'intérieur de Paris, il a la garde nationale qui a accueilli avec satisfaction ses premières décisions ; à l'extérieur, il a ces soixante mille hommes de bonnes et admirables troupes avec l'aide desquelles on se croyait sûr d'opprimer en toute circonstance la population de Paris, si mutine et si rebelle qu'elle se montrât.

#### PIÈCES OFFICIELLES DE PARIS.

##### Généraux, Officiers et Soldats !

Le pouvoir par ses attentats contre les libertés, le peuple de Paris par sa victoire, ont amené la chute du gouvernement auquel vous avez prêté serment.

Une fatale collision a ensanglanté la capitale.

Le sang de la guerre civile est celui qui répugne le plus à la France. Le peuple oublie tout en serrant les mains de ses frères qui portent l'épée de la France.

Un gouvernement provisoire a été créé ; il est sorti de l'impérieuse nécessité de préserver la capitale, de rétablir l'ordre et de préparer à la France des institutions populaires analogues à celles sous lesquelles la République française a tant grandi la France et son armée.

Vous saluerez, nous n'en doutons pas, ce drapeau de la patrie remis dans les mains du même pouvoir qui l'avait arboré le premier. Vous sentirez que les nouvelles et fortes institutions populaires qui vont émaner de l'Assemblée nationale ouvrent à l'armée une carrière de dévouement et de services que la nation, libre, appréciera autant et mieux que les rois.

Il faut rétablir l'unité de l'armée et du peuple un moment altérée.

Jurez amour au peuple où sont vos pères et vos frères ! jurez fidélité à ses nouvelles institutions, et tout sera oublié, excepté votre courage et votre discipline.

La liberté ne vous demandera plus d'autres services que ceux dont vous aurez à vous réjouir devant elle et à vous glorifier devant ses ennemis.

Les membres du gouvernement provisoire,

Signé : GARNIER-PAGÈS, LAMARTINE.

##### AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS !

Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris. Ce gouvernement s'est enfui en laissant derrière lui une trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

Le sang du peuple a coulé comme en juillet ; mais cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé. Il a conquis un gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce grand et généreux peuple.

Un gouvernement provisoire, sorti d'acclamation et d'urgence par la voix du peuple et des députés des départements dans la séance du 24 février, est investi momentanément

du soin d'assurer et d'organiser la victoire nationale.

La capitale de la France est en feu, le mandat du gouvernement provisoire est dans le salut public. La France entière le comprendra et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire que proclame le gouvernement provisoire, tout concitoyen est magistrat.

Français, donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France ; préparez-vous par l'ordre et la confiance en vous-mêmes aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

Ce gouvernement provisoire veut la République, sauf ratification par le peuple qui sera immédiatement consulté.

L'unité de la nation formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent ; la nation se gouverne par elle-même.

La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que vos efforts sauront lui assurer.

Les membres du gouvernement provisoire,

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS !

A la Garde Nationale.

Citoyens !

Votre attitude dans ces dernières et grandes journées a été telle qu'on devait l'attendre d'hommes exercés depuis longtemps aux luttes de la liberté.

Grâce à votre fraternelle union avec le peuple, avec les écoles, la révolution est accomplie !!!

La patrie vous en sera reconnaissante.

Aujourd'hui tous les citoyens font partie de la garde nationale ; tous doivent concourir activement avec le gouvernement provisoire au triomphe régulier des libertés publiques.

Le gouvernement provisoire compte sur votre zèle, sur votre dévouement à seconder ses efforts dans la mission difficile que le peuple lui a confiée.

Les membres du gouvernement provisoire,

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le gouvernement provisoire arrête :

M. Dupont (de l'Eure) est nommé président provisoire du conseil, sans portefeuille ;

M. Lamartine, ministre provisoire aux affaires étrangères ;

M. Crémieux, ministre provisoire à la justice ;

M. Ledru-Rollin, ministre provisoire à l'intérieur ;

M. Michel Goudchaux, ministre provisoire aux finances ;

M. Fr. Arago, ministre provisoire à la marine ;

M. le général Bedeau, ministre provisoire à la guerre ;

M. Carnot, ministre provisoire à l'instruction publique (les cultes formeront une division de ce ministère).

M. Bethmont, ministre provisoire au commerce ;

M. Marie, ministre provisoire aux travaux publics ;

M. le général Cavaignac, gouverneur-général de l'Algérie.

La garde municipale est dissoute.

M. Garnier-Pagès est nommé maire de Paris.

MM. Guinard et Recurt sont nommés adjoints au maire de Paris.

M. Flotard est nommé secrétaire-général.

Tous les autres maires de Paris, ainsi que les maires-adjoints, sont provisoirement maintenus comme maires et adjoints d'arrondissement.

La préfecture de police est sous la dépendance du maire de Paris.

Le maintien de la sûreté de la ville de Paris est confié au patriotisme de la garde nationale, sous le commandement général donné à M. le colonel de Courtais.

A la garde nationale se réuniront les troupes qui appartiennent à la 1<sup>re</sup> division militaire.

Les Membres du gouvernement provisoire.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le gouvernement provisoire arrête :

La chambre des députés est dissoute.

Il est interdit à la chambre des pairs de se réunir.

Une assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le gouvernement provisoire aura réglé les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les citoyens.

Paris, le 24 février 1848.

Les Membres du gouvernement provisoire.

— Tout ce qui concerne la direction des beaux-arts et des musées, autrefois dans les attributions de la liste civile, constituera une division du ministère de l'intérieur.

Le jury chargé de recevoir les tableaux aux expositions annuelles sera nommé par élection.

Les artistes seront convoqués à cet effet par un prochain arrêté.

Le salon de 1848 sera ouvert le 15 mars.

LEDRU-ROLLIN.

DERNIÈRES NOUVELLES DE PARIS.

Le bruit s'était répandu ce matin que Louis-Philippe avait été frappé d'un coup de sang, au moment où il mettait les pieds sur le bâtiment qui l'emmenait en Angleterre, et que cette congestion cérébrale l'avait emporté. On ne croit pas à l'exactitude de cette nouvelle.

Hier, à cinq heures, on disait dans tout Paris que le gouvernement venait de recevoir la nouvelle du renversement du roi Léopold, et de la proclamation de la république à Bruxelles.

MM. Thiers, Odilon Barrot, Dufaure, Billault, et leurs amis, dans une réunion qui a été tenue récemment, ont décidé, à l'unanimité et sans hésitation, qu'ils donnaient leur adhésion au nouveau gouvernement.

Dans un discours adressé au peuple, du haut du balcon de l'Hôtel-de-Ville, M. de Lamartine a dit, en finissant, « Le drapeau tricolore, citoyens, a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec nos libertés et nos gloires ; le drapeau

rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars traîné dans le sang du peuple. »  
On a décidé que le drapeau tricolore resterait le drapeau de la République Française.

#### CONFIANCE GÉNÉRALE ET RÉCIPROQUE.

Paris offre aujourd'hui un spectacle de sagesse et de tranquillité morale plus édifiant encore que son attitude victorieuse de la journée d'hier.

Les femmes, les familles entières que le bruit du combat retenait depuis trois jours dans leurs demeures, sont sorties avec confiance et circulent régulièrement à travers toutes les barricades pour partager et grossir la joie du peuple.

A l'idée du grand fait accompli depuis vingt-quatre heures, des larmes d'attendrissement, d'admiration et d'orgueil mouillent bien des regards.

L'union de la garde nationale et du peuple est éclatante. Cette union est devenue la première garantie de l'ordre et de la liberté.

Pour le salut de tous, la confiance dans le peuple doit être à l'ordre du jour.

#### GÉNÉROSITÉ DU PEUPLE.

En possession de la victoire la plus complète, le peuple de Paris ne pose pas les armes et ne doit pas les poser jusqu'au jour où il sentira que nul ne peut ni ne veut escamoter les résultats de la victoire, et que le nouveau gouvernement, comme nous le croyons, fonctionne sincèrement dans l'intérêt des travailleurs. Le peuple a été trop longtemps exploité, trop longtemps trahi pour qu'on doive s'étonner de sa méfiance. Il ne faut pas davantage s'en effrayer. L'attitude du peuple est prudente, mais elle n'est hostile à personne. Le sentiment de la fraternité universelle est dans son cœur. Comment n'aimerait-il pas ceux qui le serviront désormais de bonne foi, lui qui sur le théâtre même du combat et après la première chaleur de l'action, embrassait les soldats, frères égarés, mais toujours frères !

Voici des faits dont nous sommes sûrs et qui doivent maintenir la confiance dans tous les esprits. Un combattant portait au bout de sa baïonnette une image représentant un fanassin. — A bas l'image ! lui cria un citoyen, les fantassins sont nos frères. L'image disparut immédiatement.

Au Carrousel, au moment où les gardes municipaux venaient de cesser le feu, quelques femmes exaltées par le combat voulaient faire main basse sur ces malheureux instruments du despotisme ; mais bientôt l'exaltation des vainqueurs fit place à des sentiments de concorde. *On a tué mon frère au Palais-Royal*, criait encore un citoyen, *il faut que je tue quelqu'un*. — *Si tu tues quelqu'un*, répondit un garde national, *ce sera encore ton frère !* Ce mot sublime anéantit tout sentiment de vengeance :

#### UNION ! FRATERNITÉ !

Les soldats n'ont combattu qu'à regret et se sont empressés de poser les armes devant la manifestation de la souveraineté nationale. Le 5<sup>e</sup> léger, notamment, n'a pas brûlé une cartouche. A la caserne de la rue Saint-Martin, il ne s'est interposé que pour éviter l'effusion du sang et pour sauver la vie à cinq cents gardes municipaux.

#### PIÈCES OFFICIELLES.

Lyon, vendredi.

Du 24 février 1848, à huit heures et demie du matin.

Le *Moniteur* de ce matin contient l'article suivant :

« Le roi a appelé M. Thiers, et l'a chargé de la composition d'un nouveau cabinet. M. Thiers a demandé au roi la permission de s'adjoindre M. Odilon Barrot.

Le roi a consenti à cette proposition. »

A une heure du soir.

« Le ministre de l'intérieur à MM. les préfets et sous-préfets.

« M. Odilon Barrot m'annonce que le ministère se constitue avec son concours. Le général Lamoricière est nommé commandant-général de la garde nationale de Paris. Tout ici marche vers le calme et la conciliation. »

A une heure et demie du soir.

« Le roi a abdiqué.

La duchesse d'Orléans est nommée régente. »

Ce matin, vers onze heures, la nouvelle de l'abdication de Louis-Philippe a été connue à Lyon ; on a affiché à la Bourse la dépêche que nous publions ci-dessus :

A midi, le comité électoral du Rhône s'est réuni. Assisté d'un grand nombre de citoyens, il a délibéré sur les circonstances graves au milieu desquelles nous nous trouvons.

Le comité a décidé à l'unanimité qu'une commission choisie dans son sein se rendrait à la mairie pour réclamer l'organisation immédiate de la garde nationale de Lyon. Le comité s'est engagé à veiller aussi aux intérêts de la réforme électorale, et à demander des garanties pour le pays.

Nos concitoyens, nous l'espérons, suivront les conseils que nous dicté en ce moment notre patriotisme.

Ils s'abstiendront de toute démonstration tumultueuse ; ils attendront avec confiance les résolutions qui seront

prises d'urgence dans des réunions convoquées pour aviser avec maturité.

Nous les engageons donc à éviter toute cause de conflit.

Lyon, samedi.

#### AUX HABITANTS DE LYON.

« Citoyens !

La République est proclamée !

Les principes de liberté et d'égalité que la France a si longtemps poursuivis au travers de tant de lutttes et de dangers, vont se réaliser enfin pour elle.

Des pouvoirs locaux, provisoirement constitués par la confiance spontanée du peuple, s'occupent avec ardeur et dévouement de préserver la paix publique et d'organiser l'administration de la cité.

Citoyens !

Ces pouvoirs n'existent que par vous et pour vous.

Que ceux dont les vœux et les efforts ont appelé le régime nouveau comprennent que c'est à eux à le défendre contre les périls qui peuvent l'environner.

Notre honneur à tous est attaché à le préserver des accusations dont ses ennemis l'ont toujours poursuivi.

Prouvons que l'ordre peut se concilier avec la Liberté et l'Égalité.

Que les bons citoyens donc lui apportent le concours de leur énergie et de leur dévouement.

La municipalité s'occupe d'organiser la garde nationale sur des bases sincèrement populaires.

Elle prendra sans retard les autres mesures d'urgence qu'exige la situation.

Liberté. Égalité. Fraternité.

Lyon, Hôtel-de-Ville, le 26 février 1848.

Le Maire provisoire,

LAFOREST. »

« Citoyens !

Au nom de la tranquillité publique, le Comité provisoire, agissant au nom de la République, engage tous les citoyens à s'organiser en premiers groupes de garde nationale en attendant son organisation définitive, dont on s'occupe avec la plus grande activité.

Lyon, le 26 février 1848.

Pour le Comité :

LAFOREST. »

#### COMITÉ EXÉCUTIF PROVISOIRE DE LA VILLE DE LYON.

Alcock, Benoît (Jos), Bergier, Brosse, Bernard-Barret, Berroud, Blanc (Félix), Bonnardet, Bouvet, Brossette, Brun, Calendras, Camet, Carle, Castel, Chaley, Chanay, Chippier, Clasis (A.-N.), Clasis (Hilarion), Courtet (Ch.), Creuset, Curtet, Delarobe (Louis), Doncieux, Doutré, Duchêne, Faure, Géry, Giroud-d'Argoud (Frédéric), Greppo, Grinand, Gros, Guin, Guillermin, Guillet (Pasc. Philibert), Jailloux, Jossierand, Kauffmann, Lafortest (E.), Lambert, Larat, Lardet, Lentillon, Meurgé, Morellet, Morlon (Auguste), Murat, Pallud, Pételin, Peygnoux, Robert, Rollin, Sage (Pierre), Saunier, Sezanne, Vatta, Vincent.

#### « 7<sup>e</sup> DIVISION MILITAIRE.

« *Etat-major général.*

« Monsieur le Maire,

« Le général commandant les troupes de la 7<sup>e</sup> division militaire, agissant au nom du gouvernement qui vient de se constituer à Paris, et en exécution des ordres qu'il a reçus du lieutenant-général, ministre actuel de la guerre, a l'honneur de vous faire connaître qu'il est décidé à obéir au gouvernement établi ; mais qu'étant chargé, sous sa responsabilité personnelle, de conserver les propriétés publiques et militaires, ainsi que de veiller au maintien de la discipline militaire des troupes dont la patrie peut avoir le plus pressant besoin contre les ennemis du dehors, il arrête les dispositions suivantes :

« La troupe se concentrera dans la presque île Perrache à partir de la rue du Péral ; il est bien entendu que cette position ne sera jamais agressive, car la troupe s'unit franchement aux sentiments qui animent la population.

« Veuillez, monsieur le Maire, donner à cette dépêche la plus grande publicité, et prendre des mesures pour que la garde nationale nous prête son appui pour le maintien de l'ordre, comme de notre côté nous lui

donnerons en toute circonstance notre concours le plus dévoué.

« Lyon, le 26 février 1848. »

« Citoyens !

« La commission municipale, par l'intermédiaire de ses membres délégués, demande que le général veuille bien se transporter dans le sein de la commission municipale, sous la protection de la garde civique, afin de faire connaître aux citoyens qu'il fait acte d'adhésion au gouvernement Républicain, tant en son nom qu'au nom des militaires sous ses ordres et qu'il ne reçoit ses instructions que du gouvernement Républicain et des pouvoirs qui en émanent.

« Lyon, 26 février 1848.

« Le président de la commission de la guerre et de la police,

LARAT.

« Le général de Perron, commandant provisoirement la 7<sup>e</sup> division militaire, en vertu des ordres du ministre de la guerre de la République, M. le général Subervic, se voit avec regret dans l'impossibilité de se rendre dans ce moment au vœu de la commission municipale. Dès qu'il le pourra, le général de Perron se fera un plaisir et un devoir de bon citoyen de se rendre auprès de M. le Maire, comme il s'est rendu aujourd'hui auprès des membres de la commission administrative, pour se concerter avec lui sur les mesures à prendre pour arriver au but commun de la tranquillité et du bonheur public.

« Le général de Perron adhère au gouvernement de la République, tant en son nom qu'au nom des militaires sous ses ordres.

« Il déclare, sur l'honneur, qu'il ne reçoit des instructions que du gouvernement Républicain ou des pouvoirs qui en émanent. Ces pouvoirs lui ordonnent de maintenir, par tous les moyens en son pouvoir, la discipline parmi les troupes qu'il a sous ses ordres.

« Le ministre lui dit : *La Nation a besoin du concours et du patriotisme de tous ses enfants.*

Le ministre peut être sûr que, tant que le général de Perron aura le commandement et une goutte de sang dans les veines, il suivra les ordres du gouvernement Républicain.

« Lyon, le 26 février 1848.

« Le général de PERRON. »

Lyon, 26 février.

Le Comité exécutif provisoire de la ville de Lyon vient de faire afficher la pièce suivante :

« Le peuple, concurremment avec les troupes de la garnison, occupera immédiatement tous les postes et tous les forts de l'agglomération lyonnaise.

« Le commandement de chaque poste et de chaque fort sera dévolu au peuple.

« Pour le Comité :

« Le Maire provisoire,

« LAFOREST. »

Lyon, dimanche.

« Citoyens !

« L'accomplissement d'un grand acte de patriotisme doit avoir sa consécration dans le principe de la fraternité.

« Le Nation est une, les citoyens sont tous frères ; ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs : le droit éternel l'avait dit avant les révolutions.

« Citoyens ! que, sous le costume du garde national, on ne découvre plus que les enfants d'une même patrie ; que votre union soit les conditions de votre force et qu'au moment où votre dévouement aux intérêts du pays aura peut-être à subir de nouvelles épreuves, vous n'épuisez pas votre puissance dans de vaines disputes, de vaines distinctions, qui ne peuvent plus exister sous un régime républicain.

« Si vous comprenez la fraternité, frères, vous respecterez, protégerez et aimerez vos frères, et, restant unis, vous assurerez à jamais le salut de la nation.

« Lyon, Hôtel-de-Ville, le 27 février 1848.

« Le Maire provisoire,

« LAFOREST. »

« Citoyens !

« Au nom de la tranquillité publique, le comité provi-

soire, agissant au nom de la République, engage tous les citoyens à s'organiser en premiers groupes de garde nationale, en attendant son organisation définitive, dont on s'occupe avec la plus grande activité.

« Lyon, le 26 février 1848.

« Pour le comité : Le maire provisoire,  
**LAFOREST.** »

« Le maire provisoire de la ville de Lyon porte à la connaissance de ses concitoyens la composition du gouvernement provisoire reçue par voie télégraphique :

« Arago, Dupont (de l'Eure), Lamartine, Ledru-Rollin, Marie, Ferdinand Flocon, Louis Blanc, Marrast, Albert, ouvrier.

« Une assemblée nationale sera convoquée immédiatement.

« Hôtel-de-Ville, Lyon, le 27 février 1848.

« **LAFOREST.** »

### LIBERTÉ. ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Citoyens !

« La nation a reconquis ses droits ; le gouvernement Républicain est définitivement constitué.

« Le commandement de la ville de Lyon est confié au général Neumayer ; il vient de prêter solennellement serment à la République, sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, en présence et aux acclamations unanimes du peuple.

« La troupe et la garde civique vont fraterniser et être chargés concurremment du service de la place.

« Concitoyens !

« Le sort du pays est désormais assuré.

« La Commission nommée par le peuple reste en permanence at veille sans relâche aux intérêts généraux de du département.

« Chacun de vous peut donc désormais se reposer des fatigues et des inquiétudes de ces derniers jours et vaquer à ses affaires de familles.

« Hôtel-de-Ville, Lyon, le 27 février 1848.

« Pour le comité : le maire provisoire,  
**LAFOREST.** »

### CITOYENS GARDES NATIONAUX !

Le brave citoyen LORTET est nommé votre Commandant ; c'est sous les ordres de ce digne chef que vous veillerez à la sûreté publique.

La ville de Lyon, en vous confiant le maintien de l'ordre, vous confie aussi le soin de son honneur.

La France entière vous regarde. Si nous passons avec calme et dignité l'épreuve difficile et glorieuse que nous impose la Liberté, notre Cité grandit à jamais dans l'estime du monde, et la République nous comptera au rang de ses plus illustres enfants.

Lyon, Hôtel-de-Ville, 26 février 1848.

Pour le comité ;

Le Maire provisoire,  
**LAFOREST.**

### LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ.

Le Comité des Subsistances donne avis aux Citoyens Boulangers qu'ils sont sous la protection de la République, et que la Cité compte sur leur patriotisme pour contenir constamment leurs Fours en activité.

Les Boulangers sont prévenus qu'ils auront à délivrer aux Citoyens qui leur présenteront des Bons timbrés du Comité de subsistances, la quantité de pain qui s'y trouvera désignée.

Lyon, le 26 février 1848.

Pour le comité :

Le Maire provisoire,  
**LAFOREST.**

Citoyens !

Un COMITÉ DE SUBSISTANCES est institué. La Cité de Lyon peut être assurée qu'il remplira son devoir avec toute l'énergie et la sollicitude qu'exigent ces importantes fonctions.

« Lyon, Hôtel-de-Ville, 26 février 1848.

« Les membres du comité de subsistances,  
Edant, Benoit, Sézanne, Blanc, Grinant, C. Géry,  
E. Lafortest, A. Groz, Auguste Morlon. »

### COMITÉ DE LA GUERRE ET DE LA POLICE.

« Citoyens,

« Le Comité de la Guerre apprend que la Population conçoit des inquiétudes à raison de l'insuffisante distribution de Fusils ; il s'empresse d'annoncer qu'il redouble d'activité pour compléter l'armement ; il invite, en conséquence, les Citoyens à se tranquilliser et à compter sur le dévouement et le zèle de son Comité de la Guerre.

« Il prie tous ceux qui sont armés de se mettre à la disposition du Comité, en se rendant à l'Hôtel-de-Ville.

« Lyon, Hôtel-de-Ville, le 26 février 1848.

« Les Membres du Comité,

« Larat, président ; Vincent Guillermin, Métrat,  
A. Callès, Brossette, Gudin, Clermont, Ph.  
Chanay, secrétaire ; J. Lentillon, secrétaire. »

### MAIRIE DE LYON.

« Le Comité central de Lyon nomme le général NEUMAYER commandant des forces militaires de Lyon.

« Le Général-Commandant s'engage à ne recevoir des ordres que du Comité central et à ne communiquer qu'avec lui.

« Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 27 février 1848.

« Pour le Comité central agissant au nom du Gouvernement Républicain :

Le Maire provisoire,  
**LAFOREST.**



AUX HABITANTS DE LYON.

Concitoyens !

Le gouvernement central de la République s'est mis en rapport avec les pouvoirs locaux auxquels le peuple a confié le soin de veiller momentanément aux intérêts de la cité et du département.

Les événements reprennent donc leur cours régulier.

Jusqu'à ce que le gouvernement nouveau ait décidé quels changements doivent être apportés, soit dans l'organisation, soit dans le personnel des administrations qui dépendent de l'État, il est à désirer que tous les services publics, comme toutes les affaires collectives ou privées, rentrent dans leur activité ordinaire.

LE MAIRE PROVISOIRE DE LA VILLE DE LYON,

Au nom du comité central,

Exprime en conséquence son désir de voir les tribunaux de tous les degrés, les administrations de toute nature, les institutions d'instruction publique, reprendre l'accomplissement de leur mission.

Il invite même avec instance les fabricants et chefs de manufactures et de commerce à rouvrir leurs ateliers et leurs bureaux.

Les caisses dépendantes de l'autorité publique seront rouvertes dès ce matin.

A dater d'aujourd'hui, la garde nationale partagera le service de chaque poste avec les troupes de ligne.

Concitoyens !

Grâce à l'esprit civique, au patriotisme courageux, au caractère élevé et modéré de sa population, Lyon a traversé avec bonheur les circonstances difficiles qui finissent aujourd'hui.

Que les souffrances privées qui accompagnent les grands événements politiques, même les plus heureux, soient du moins atténuées autant que possible par le concours cordial de toutes les volontés, par une noble confiance dans les destinées de la France.

Lyon, Hôtel-de-Ville, le 28 février 1848.

Pour le comité central,

Le maire provisoire,  
**LAFOREST.**

LE MAIRE PROVISOIRE DE LYON,

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL.

Un grand nombre de fusils destinés à l'armement régulier du Peuple, se sont égarés dans l'inévitable confusion de ces jours derniers.

Le Maire provisoire invite ceux de ses Concitoyens qui pourraient l'aider à recouvrer ces armes, à les rapporter à l'Hôtel-de-Ville.

Il sera donné une indemnité de cinq francs par fusil.

On devra s'adresser, pour les remettre, au Comité de guerre et de police.

Lyon, Hôtel-de-Ville, le 28 février 1848.

Le Maire provisoire,  
**LAFOREST.**

### AVIS AUX CITOYENS DE LYON.

LA COMMISSION MUNICIPALE PROVISOIRE,

Vu l'opinion émise par son comité des finances, et ayant entendu les observations de la chambre de commerce relativement à l'avis publié sur l'échéance des effets,  
Et afin de ne pas accumuler les échéances à une époque unique,

Modifie son arrêté du 27 courant, comme suit :

Les effets échus du 25 février au 15 mars seront payables dix jours après leur échéance ; de telle sorte que ceux du 25 février seront exigibles le 6 mars, ceux du 26 février, le 7, et ainsi de suite jusqu'à ceux du 15, qui se trouvent également prorogés jusqu'au 25 mars.

Lyon, Hôtel-de-Ville, le 28 février 1848.

Le maire provisoire,

**LAFOREST.**

Lyon, le 28 février 1840.

LE COMITÉ DES FINANCES AUX CITOYENS RÉDACTEUR DU  
CENSEUR.

Citoyens,

Le comité s'empresse de vous annoncer, pour le porter à la connaissance du public, l'avis que les opérations de remboursement dont les demandes avaient été faites à la caisse d'épargne, conformément aux statuts, se sont effectuées avec la plus grande régularité ; qu'au fur et à mesure de l'entrée des dépositaires, des allocations leur ont été adressées par les membres présents du comité des finances, à l'effet de leur inspirer la confiance dont ils sont eux-mêmes animés.

Rien ne prouve mieux, du reste, la sécurité que présente cet établissement que les nouveaux dépôts qui ont été effectués aujourd'hui.

Agréer, citoyens, l'assurance de ma très-haute considération du comité des finances.

J. BERGIER,

Président du comité des finances.

### « VILLE DE LA GUILLOTIÈRE.

« Citoyens !

« Une commission de cinq membres vient d'être nommée par le peuple pour trois jours.

« Cette commission vient de donner l'ordre à la compagnie des pompiers de stationner sur la place du pont.

« Elle engage tous les bons citoyens à s'organiser en garde nationale, afin de maintenir le bon ordre. »

« La Guillotière, 26 février 1848.

« Les membres de la commission :

« Boulot, Drivon, docteur-médecin, Gaudoy, Cornu, Servant. »

« La commission provisoire invite les citoyens de la Guillotière à se présenter immédiatement à la mairie, pour y recevoir des armes et faire le service de la garde nationale. »

« Paris, le 25 février 1848.

« Monsieur le Maire,

« Le gouvernement Républicain est constitué. La Nation va être appelée à lui donner sa sanction. Vous avez à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour assurer au nouveau gouvernement le concours de la population et la tranquillité publique. Faites-moi connaître, dans le plus bref délai, l'état de l'opinion, et informez-moi en même temps des dispositions que vous aurez prises.

LEDRU-ROLLIN.

### CITOYENS DU DÉPARTEMENT DU RHONE !

La République a mis sous la sauvegarde des citoyens les propriétés privées et celles de l'État.

Tout excès qui y porterait atteinte, serait l'œuvre des ennemis de la République.

Défez-vous des faux bruits, des perfides excitations, elles ont pour but de déshonorer la cause démocratique.

Écoutez nos voix amies, et attendez avec calme les grandes réformes qui doivent réaliser dans toute leur étendue les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Fait à la Mairie de Lyon, le 28 février 1848.

Pour le Comité central délégué :

Le Maire provisoire,

**LAFOREST.**

« Le ministre de l'Intérieur,

**LEDRU-ROLLIN.** »

Directeur-gérant :

M. FERDINAND FRANÇOIS,

Ancien rédacteur de la *Revue indépendante*.

IMPRIMERIE DE LÉON BOITEL, QUAI SAINT-ANTOINE, 36.